

Résultats – commentaires

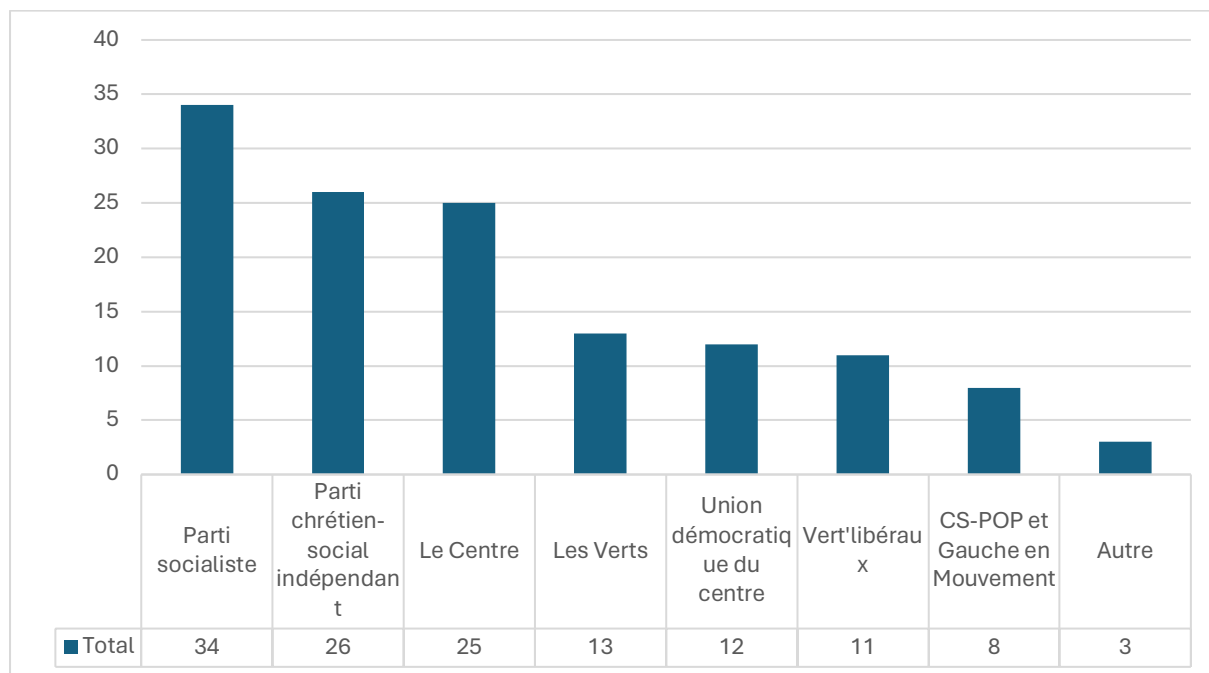
Nous avons envoyé un questionnaire avec **11 questions** « à choix multiples » aux « un peu plus de 400 » candidats au parlement et au gouvernement jurassien, soit directement par email (selon les listes demandées et fournies par les secrétariats du Centre, PS, PCSI, CS-POP, PVL), soit par l'intermédiaire des secrétariats de partis qui ont dit vouloir faire les intermédiaires (UDC, PLR, Verts).

Le questionnaire a été envoyé le 12.09.2025, avec un délai pour répondre fixé au 21 septembre (+ 2 jours).

- **Taux de réponse**

Nous avons **reçu 132 réponses (32,7% = un tiers)**

Dont 34 retours de candidats du PS, 26 du PCSI, 25 du Centre, 13 des Verts, 12 de l'UDC, 11 du PVSL, 8 des CS-POP, 3 « Indépendants » et 0 du PLR.



Le taux de réponse est satisfaisant même si nous aurions souhaité atteindre 50%.

Cela amène aux **constats** suivants :

- Un questionnaire sur le sport n'a **pas été jugé « important » par 2 tiers des candidats**, dont tous les candidats d'un parti (PLR). Il est probable que le questionnaire soit resté « coincé » au secrétariat ou que, collectivement, les candidats PLR aient décidé de ne pas répondre.

- Il faut relativiser le commentaire ci-dessus : une part non négligeable de candidats est peut-être « passée au travers », par négligence ou par oubli malgré un rappel à 3 jours de l'échéance.
- L'enseignement, c'est que **la « conscience » du soutien de l'État au sport est minoritaire**, même si les candidats qui ont répondu ont très majoritairement affirmé vouloir soutenir le sport.
- On peut en déduire que **la grande majorité des « abstentionnistes » n'est pas favorable à un soutien résolu au sport de la part de l'État.**
- Au-delà des réponses positives et enthousiastes reçues de 80% des participants au questionnaire (voir ci-dessous), **la non-participation de deux tiers des candidats dit bien que le sport n'est pas une priorité de l'action cantonale.** Cela renforce la détermination de la FeJuSpo à créer dans le canton du Jura une « conscience du sport et de ses bienfaits ».

• Attribution de points – recommandations

A l'exception de la question 2, à laquelle nous n'avons pas attribué de points, pour les 10 autres questions, les réponses valent :

a) 4 points ; b) 3 points ; c) 2 points ; d) 1 point.

Les réponses a) et b) disent que les candidats sont « tout à fait d'accord » ou simplement « d'accord » avec les objectifs de la FeJuSpo ; les réponses c) et d) disent qu'ils ne sont « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ».

Un candidat peut comptabiliser un maximum de 40 points et un minimum de 10.

Le comité FeJuSpo a **décidé qu'à partir de 30 points (= moyenne de réponses b), un candidat est un soutien engagé du sport et des objectifs de la FeJuSpo.**

Comme les candidats de Moutier ne sont pas encore autorisés à signer l'initiative, nous avons pondéré leurs réponses aux questions 1 et 2.

Tous les candidats qui ont répondu au questionnaire ont accepté que les résultats soient publiés, avec leur nom.

106 candidats qui ont répondu au questionnaire ont obtenu 30 points et plus : 4 x 40 points ; 10 x 39 points ; 12 x 38 points ; 9 x 37 points ; 10 x 36 points ; 12 x 35 points ; 9 x 34 points ; 12 x 33 points ; 8 x 32 points ; 11 x 31 points ; 9 x 30 points.

Le détail du nombre de points obtenus par chaque candidat reste la propriété de la FeJuSpo.

Nous constatons que ces 106 candidats sont à tout le moins d'accord avec les objectifs de la FeJuSpo. Ils peuvent ainsi être **recommandés aux membres de la FeJuSpo et aux électeurs** qui estiment que le sport doit devenir une priorité de l'action de l'État (parmi d'autres évidemment).

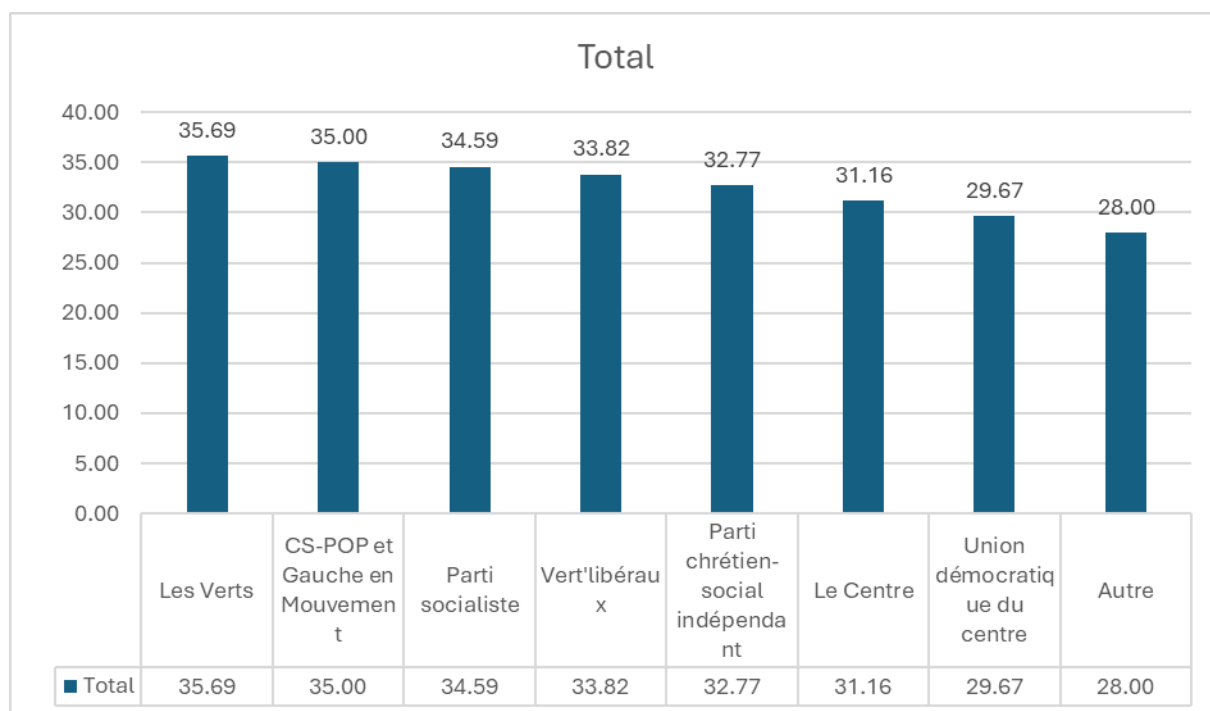
Ces 106 candidats figurent en annexe, **classés par ordre alphabétique, sans mention spécifique du nombre de points obtenus.**

Les résultats du questionnaire ainsi que les noms des candidats recommandés sont **publiés sur le site de la Fédération jurassienne du sport www.fejuspo.ch**, font l'objet d'une annonce payante publiée dans le Quotidien jurassien et d'un communiqué de presse transmis avec le dossier aux médias jurassiens.

La FeJuSpo transmet par e-mail aux clubs le lien vers la liste.

On a ensuite 26 candidats « hors objectif », que la FeJuSpo remercie également pour avoir participé au questionnaire : 4 x 29 points ; 8 x 28 points ; 3 x 27 points ; 3 x 26 points ; 3 x 25 points ; 2 x 23 points ; 1 x 21 points ; 1 x 20 points ; 1 x 14 points.

En faisant la moyenne des points des candidat-e-s par partis, on obtient le graphique ci-dessous :



01.10.2025, FeJuSpo

Synthèse des questions aux candidats (30.09.2025)

Question

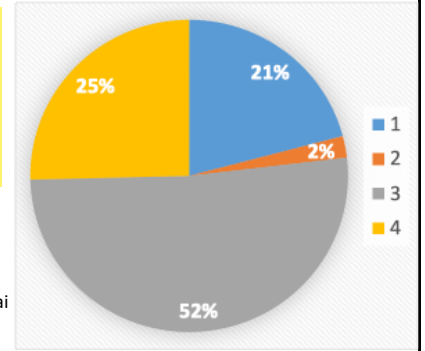
Avez-vous signé l'initiative populaire cantonale rédigée en termes généraux « 1% pour le sport » ?

25% des candidats ont signé l'initiative, 52% ont l'intention de le faire = **77% pour l'initiative**.

2% ne le feront pas parce que le sport est affaire privée.
21% ne signeront pas.

Taux moyen de points par parti : PS, CS-POP et PVL = 3 points ; PCSI = 2,88 ; Les Verts = 2,69 ; Le Centre = 2,68 ; UDC = 2,5 ; Autres = 1,67.

Points	Réponses possibles
1	Non
2	En principe pas, le sport est affaire privée
3	Je le ferai au plus vite, je télécharge dès à présent le fichier sur www.fejuspo.ch et j'envoie le fichier sans délai
4	Oui et j'ai moi-même participé à la collecte d'autres signatures (34)



Question

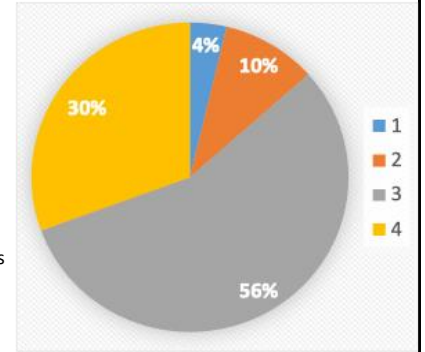
Si je suis élu.e au parlement/gouvernement, je m'engagerai pour réaliser l'initiative, en particulier dans un « intergroupe parlementaire sport », avec les initiants de la FeJuSpo.

86% des candidats sont disposés à faire partie d'un groupe en faveur du sport, avec cette nuance pour 56%, soit conserver sa liberté de jugement.

Par parti : la moyenne dépasse 3 points au PVL, PCSI, Verts, Centre et PS ; Elle est inférieure à 3 à l'UDC, CS-POP et Autres.

On relèvera que **seuls 18 candidats (sur 132) = 14% n'entrent pas en matière** pour intégrer un groupe interparlementaire « sport ».

Points	Réponses possibles
1	Non, le soutien au sport n'est pas une tâche principale de l'Etat, je préfère m'investir dans d'autres domaines
2	Non, j'entends être un élu sans fil à la patte
3	Oui mais en conservant ma liberté de jugement
4	Oui, avec enthousiasme et conviction



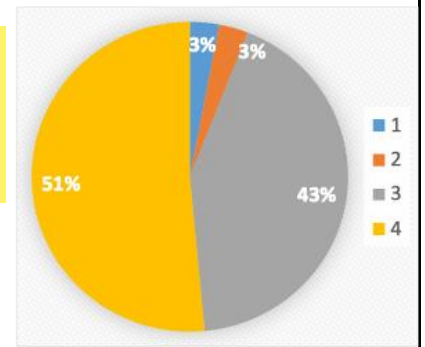
Question

L'un des postulats de l'initiative consiste à renforcer les moyens humains et financiers de l'Office cantonal des sports, afin qu'il (re)devienne un service qui contribue activement et financièrement...

94% des candidats sont pour que l'Office cantonal des sports reste un office. Une majorité de 51% affirme vouloir s'engager pour défendre cet office et qu'il redevienne un service qui contribue activement et financièrement à la promotion et au développement du sport.

Par parti : PVL, PS, Verts et CS-POP ont une moyenne au-delà de 3,5. Le PCSI est plus nuancé à 3,42, le Centre à 3,12 ; UDC et Autres sont à 2,67.

Points	Réponses possibles
1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord



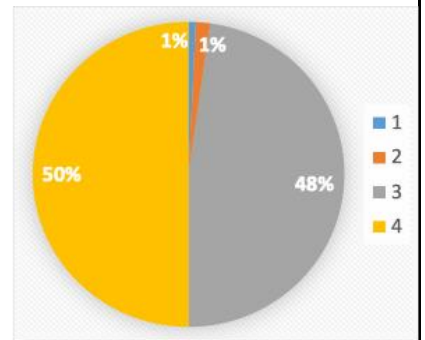
Question

L'Etat doit s'engager à soutenir les moniteurs bénévoles formés, et au besoin à participer directement à leur formation (avec les fédérations et les organes fédéraux). Les subventions de l'Etat au...

Le soutien à la formation des moniteurs et aux bénévoles est presque unanime : **98%** ! C'est aussi un **signal à la Commission consultative du sport** pour la répartition des subventions.

Par parti, on a les mêmes tendances que pour la Question précédente.

Points	Réponses possibles
1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord



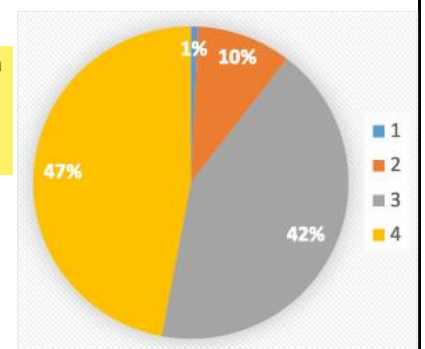
Question

Le sport à l'école doit prendre une place plus importante. Les leçons d'éducation physique, dès le plus jeune âge, sont dispensées par des enseignants spécialisés dans le sport. Par ailleurs, l'école s'organise pour proposer une pratique sportive « hors horaire ordinaire »...

Il y a quelque chose à faire pour qu'il y ait davantage de sport et de sport de qualité à l'école. C'est l'avis de **89%**. **Seuls 11% sont pour ne rien changer**.

Par parti : c'est assez homogène, avec des notes moyennes allant de 3,16/17 (Centre/UDC) à 3,77 (les Verts).

Points	Réponses possibles
1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord



Synthèse des questions aux candidats (30.09.2025)

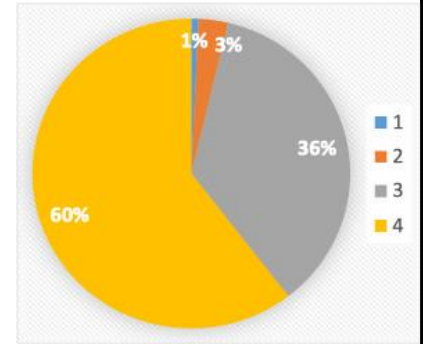
Question

L'activité physique et la pratique sportive, en particulier en clubs structurés, constituent des outils de prévention de la santé, d'intégration sociale, de formation à la responsabilité, d'égalité...

Points	Réponses possibles
1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord

Comme la FeJuSpo, la **quasi-unanimité (96%)** estime qu'il faut élaborer un concept global du sport dans le canton du Jura. **Avec les moyens financiers et humains qui vont avec.** On a 60% de « tout à fait d'accord ».

Par parti : les plus enthousiastes sont les Verts (3,92 comme note moyenne), CS-POP (3,75), PS (3,74), le PVL (3,73) et le PCSI (3,50). Juste derrière, le Centre (3,40). L'UDC (3,08) et les Autres (3,00) sont plus en retrait.



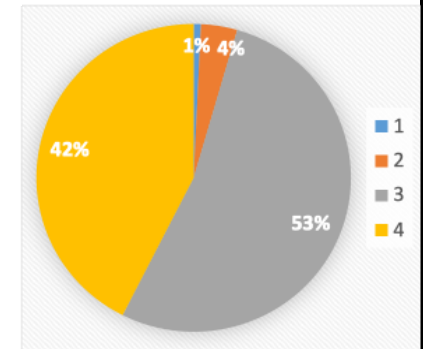
Question

Les infrastructures sportives font partie des conditions-cadres pour une pratique large du sport. Le canton (et les communes) doivent consentir aux efforts d'investissements nécessaires pour proposer des infrastructures modernes, adaptées et durables, d'intérêt régional.

Points	Réponses possibles
1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord

Encore un excellent score pour consentir à des **investissements régionaux et durables (95%)**. Mais on sent bien que les moyens pourraient poser problème. **53% disent d'accord, avec un brin de réserve.**

Les notes moyennes par parti sont toutes au moins à 3, mais à l'exception des Verts (3,62) et du PS (3,56), l'enthousiasme est plus mesuré.



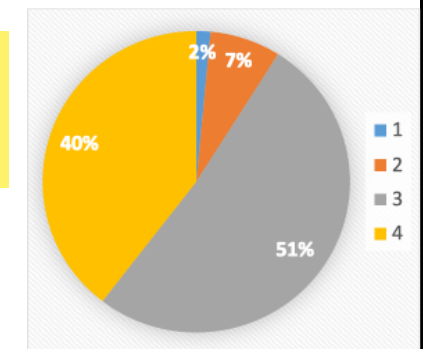
Question

Les communes doivent elles aussi à contribuer à la promotion du sport, en y consacrant les moyens adéquats et en investissant dans les infrastructures. Elles doivent en particulier permettre d'accéder aux infrastructures de manière large, si possible gratuitement, ou à un coup bas...

Points	Réponses possibles
1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord

Comme à la question précédente, un très large « oui » à l'implication aussi des communes dans la politique du sport (91%), **avec une certaine réserve, qu'on peut imaginer sur la forme et le fond (51% de « seulement d'accord »).**

Par parti : Verts, PS et CS-POP sont très favorables à impliquer les communes, le Centre et les Autres beaucoup moins (la note est inférieure à 3).



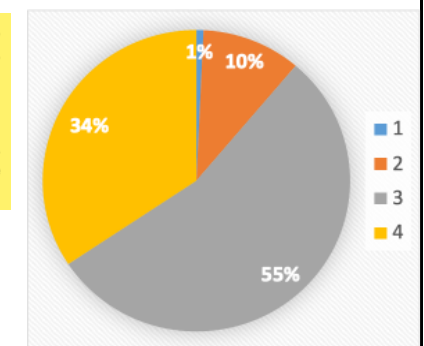
Question

Les infrastructures sportives doivent être accessibles à bas coût pour les sportifs et les clubs amateurs. L'Etat s'assure qu'une heure « annuelle » de location d'une infrastructure, pour un club, ne dépasse pas Fr. 300.- (resp Fr. 200.- pour les jeunes jusqu'à 20 ans). Il tend à rendre cet accès gratuit le week-end, ...

Points	Réponses possibles
1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord

Une réflexion doit être menée sur le coût de location des infrastructures par les entités sportives. C'est l'avis d'une **majorité de 55% de « d'accord »**. Un tiers des sondés estime que ce coût doit être abaissé aux tarifs indicatifs donnés. Un petit 11% n'est pas disposé à modifier la pratique.

Le vote est plutôt homogène selon les partis. La gauche est franchement favorable à des coûts d'utilisation réduits. Les autres partis sont en moyenne dans la majorité des « d'accord » qui estiment qu'il faut mener la réflexion.



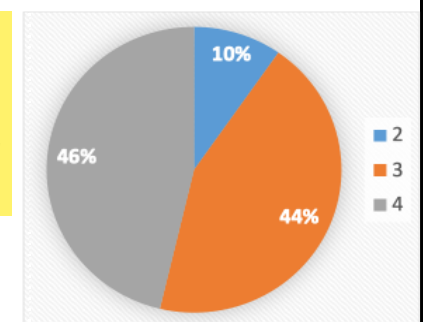
Question

Les manifestations sportives d'envergure contribuent à la visibilité et à l'attractivité du canton du Jura. L'Etat y contribue significativement et, au besoin, s'implique dans les organisations.

Points	Réponses possibles
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord

90% des candidats estiment que l'Etat doit s'impliquer dans l'organisation de grandes manifestations et les soutenir. Là encore, la moitié y est favorable presque « inconditionnellement », l'autre moitié avec de la nuance. Seuls 10% sont « plutôt défavorables » à cette implication.

Par parti : seule l'UDC a une note moyenne inférieure à 3, et de très peu. Mais il n'y a pas non plus de note traduisant un soutien « inconditionnel » de l'Etat (très proche du 4).



1. **Avez-vous signé l'initiative populaire cantonale rédigée en termes généraux « 1% pour le sport » ?**
 - a) Oui et j'ai moi-même participé à la collecte d'autres signatures
 - b) Je le ferai au plus vite, je télécharge dès à présent le fichier sur www.fejuspo.ch et j'envoie la fiche signée sans délai
 - c) En principe pas, le sport est affaire privée
 - d) Non
2. **Si oui, qu'est-ce qui vous a motivé à le faire (plusieurs réponses possibles) ? – pas traitée dans les points attribués**
 - a) Je suis personnellement engagé.e dans une entité/organisation sportive et je sais l'importance de disposer de davantage de moyens
 - b) Faire la promotion du sport, soutenir financièrement les organisations sportives, les moniteurs, les bénévoles, soutenir l'organisation de manifestations sportives, etc. L'Etat doit y consacrer 1% de son budget
 - c) Je suis convaincu.e que l'activité physique et le sport permettent de faire des économies sociales et de santé. Les moyens mis dans le sport sont un investissement qui permet de dépenser moins dans d'autres secteurs
 - d) Par opportunisme, parce que la visibilité dans les milieux sportifs est utile pour un.e candidat.e aux élections.
3. **Si je suis élu.e au parlement/gouvernement, je m'engagerai pour réaliser l'initiative, en particulier dans un « intergroupe parlementaire sport », avec les initiants de la FeJuSpo.**
 - a) Oui, avec enthousiasme et conviction
 - b) Oui mais en conservant ma liberté de jugement
 - c) Non, j'entends être un élu sans fil à la patte
 - d) Non, le soutien au sport n'est pas une tâche principale de l'Etat, je préfère m'investir dans d'autres domaines
4. **L'un des postulats de l'initiative consiste à renforcer les moyens humains et financiers de l'Office cantonal des sports, afin qu'il (re)devienne un service qui contribue activement et financièrement à la promotion et au développement du sport.**
 - a) Totalement d'accord et je m'engagerai pour cela
 - b) Moyennement d'accord, l'Office des sports doit comme tout autre service du canton être soumis aux mesures de rationalisation, mais peut rester un office
 - c) Pas d'accord. Tout office cantonal doit avoir au moins 10 EPT. Sinon, il faut le rattacher à un autre office
 - d) Le développement du sport est affaire des clubs et des associations, pas de l'Etat et d'un service administratif
5. **L'Etat doit s'engager à soutenir les moniteurs bénévoles formés, et au besoin à participer directement à leur formation (avec les fédérations et les organes fédéraux). Les subventions de l'Etat aux entités sportives et en faveur des sportifs/ves tiennent davantage compte des moniteurs bénévoles certifiés.**
 - a) Tout à fait d'accord
 - b) D'accord
 - c) Pas d'accord
 - d) Pas du tout d'accord
6. **Le sport à l'école doit prendre une place plus importante. Les leçons d'éducation physique, dès le plus jeune âge, sont dispensées par des enseignants spécialisés dans le sport. Par ailleurs, l'école s'organise pour proposer une pratique sportive « hors horaire ordinaire », par exemple l'après-**

midi après les cours, au moins deux fois par semaine. Cela peut se faire en collaboration avec les clubs sportifs.

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Pas d'accord
- d) Pas du tout d'accord

- 7. L'activité physique et la pratique sportive, en particulier en clubs structurés, constituent des outils de prévention de la santé, d'intégration sociale, de formation à la responsabilité, d'égalité, etc. Les services cantonaux concernés, pilotés par l'Office cantonal des sports et la FeJuSpo, doivent collaborer afin de mettre en place un concept ambitieux et attractif de promotion du sport pour toutes et tous et à tous âges. Avec les moyens financiers, humains et administratifs inhérents.**

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Pas d'accord
- d) Pas du tout d'accord

- 8. Les infrastructures sportives font partie des conditions-cadres pour une pratique large du sport. Le canton (et les communes) doivent consentir aux efforts d'investissements nécessaires pour proposer des infrastructures modernes, adaptées et durables, d'intérêt régional.**

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Pas d'accord
- d) Pas du tout d'accord

- 9. Les communes doivent elles aussi à contribuer à la promotion du sport, en y consacrant les moyens adéquats et en investissant dans les infrastructures. Elles doivent en particulier permettre d'accéder aux infrastructures de manière large, si possible gratuitement, ou à un coup bas. Le canton doit réfléchir à la manière d'inciter, voire de contraindre les communes à jouer leur rôle dans la promotion de la pratique sportive.**

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Pas d'accord
- d) Pas du tout d'accord

- 10. Les infrastructures sportives doivent être accessibles à bas coût pour les sportifs et les clubs amateurs. L'Etat s'assure qu'une heure « annuelle » de location d'une infrastructure, pour un club, ne dépasse pas Fr. 300.- (resp Fr. 200.- pour les jeunes jusqu'à 20 ans). Il tend à rendre cet accès gratuit le week-end (les manifestations ou les infrastructures qui impliquent un service spécial de l'Etat, de sécurité par exemple, doivent rester payantes).**

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Pas d'accord
- d) Pas du tout d'accord

- 11. Les manifestations sportives d'envergure contribuent à la visibilité et à l'attractivité du canton du Jura. L'Etat y contribue significativement et, au besoin, s'implique dans les organisations.**

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Pas d'accord
- d) Pas du tout d'accord